☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

stm

Recommandation

Adoption règlement autorisant la fermeture des règlements R-055-1

D'ADOPTER le *Règlement R-055-2 modifiant le règlement R-055 autorisant un emprunt de soixante-treize millions six cent quarante-six mille dollars (73 646 000 $) pour financer la relocalisation des installations de la carrosserie et le réaménagement du Centre de transport Legendre, tel que modifié par le règlement R-055-1 ayant modifié les objets dudit règlement et augmenté le montant de l'emprunt à cent un millions neuf cent soixante-dix-neuf mille dollars (101 979 000 $) afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à quatre-vingt-neuf millions neuf cent mille dollars (89 900 000 $) et de transférer une somme de trois millions cinq cent soixante-deux mille trois cent trente-neuf dollars et quatre-vingt-quatorze cents (3 562 339,94 $) au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés »*, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original, signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société, est conservé dans le registre des règlements.

DE PROCÉDER à la fermeture du règlement.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : **$** –

DE responsable : Planification et Finances

Alain Brière
Signé avec ConsignO Cloud (27/10/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nom : Alain Brière - DE Planification et Finances par intérim

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : *Sylvain Joly*
Signé avec ConsignO Cloud (03/11/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☐ Améliorer l'expérience client ☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance ☑ Maîtriser les finances ☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Maîtriser les finances - Améliorer l ' efficience des processus et la productivité

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Les objets prévus au règlement d'emprunt ont été complétés. Les emprunts à long terme ont été effectués, ainsi il y a lieu de diminuer le pouvoir d'emprunt de ce règlement pour le ramener au niveau des sommes financées.

Par ailleurs, ce règlement présente un surplus de financement et il y a lieu de transférer celui-ci dans le compte « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés » et de procéder à la fermeture du règlement.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Présidence (cochez si requis) ☐ Vice-présidence (cochez si requis) ☐

Direction générale :

GED:

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Adoption règlement autorisant la fermeture des règlements R-055-1

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions ☑ *S/O*

☐ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☐ Public ☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel

Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité Audit et Finances Date: (jj/mm/an) 15 06 2022

Comité : Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

- Le règlement d'emprunt R-055, adopté par le Conseil d'administration de la Société le 29 juillet 2004, sous la résolution CA-2004-197, approuvée par la Ville de Montréal le 24 octobre 2004 sous la résolution CM04 0768 et par le Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) le 26 novembre 2004, sous la résolution AM 246062, autorisait un emprunt de 73 646 000 $ pour financer la relocalisation des installations de la carrosserie et le réaménagement du centre de transport Legendre pour un terme de 20 ans.

- Le règlement d'emprunt R-055-1, adopté par le Conseil d'administration de la Société le 7 mars 2007, sous la résolution CA-2007-043, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) le 15 mai 2007, sous la résolution AM 246062, modifiait les objets du R-055 et augmentait le montant d'emprunt à 101 979 000 $ pour augmenter la superficie de la carrosserie et du centre de transport Legendre, relocaliser l'atelier d'entretien et créer un accès supplémentaire au boulevard Saint-Laurent . Les dépenses imputées au règlement d'emprunt se chiffrent à 86 337 660,06 $ incluant les frais financiers. Les travaux ont été complétés à moindre coût. À ce jour, la Société a financé 89 900 000 $ pour ce règlement.

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle

☑ S/O *(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)*

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

☐ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : Conseillère gestion financière de projets

Nom : Darlys Pardo

Service : Division Trésorerie, Portefeuille de projets et investisser

Nom : Louis-Samuel Cloutier - Chef de division

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Josée Therriault

Josée Therriault

Signé avec ConsignO Cloud (26/10/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : Adoption règlement autorisant la fermeture des règlements R-055-1

Informations financières ☑ *S/O*

SEULEMENT pour les projets associés au PI
N° de demande d'achat :

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]
Centre			
Compte			
Ordre interne / OTP			
Réseau activité			
Règlement d'emprunt			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total 0 $

Ventilation des coûts[2] ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2022	2023	2024 et suivantes[4]	Total
(A) Base[3]				0 $
(B) TPS	0 $	0 $	0 $	0 $
(C) TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 $	0 $	0 $	0 $
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(F) Montant net (D – E)	0 $	0 $	0 $	0 $

2. Les montants sont arrondis au dollar près.
3. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
4. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☑ *S/O*

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie : *Étienne Paradis*
Signé avec ConsignO Cloud (27/10/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE
☑ RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Adoption règlement autorisant la fermeture des règlements R-055-1

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

- Par conséquent, nous recommandons de modifier le règlement R-055-1, tel que modifié par le R-055-2, pour diminuer le pouvoir d'emprunt d'un montant de 12 079 000 $ pour l'établir à 89 900 000 $; transférer le surplus de financement de 3 562 339,94 $ au « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés »; ainsi que procéder à la fermeture du règlement plus le règlement R-055-1 (Annexe).

Pour compléter le processus d'adoption de ce règlement, celui-ci doit être soumis pour approbation aux instances appropriées. Dans le cas présent, le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal et le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle